

CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

Séance du mardi 10 novembre 2015

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 10 novembre 2015, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Sonia BAUDOUIN, Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Patrick LORET, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Jessica DEVÉ, Raymond ROBIN (procuration Christian MONTCUIT).

Anne-Marie DAUVIN a été élue secrétaire.

I. Élection du secrétaire

Anne-Marie DAUVIN a été élue secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du mercredi 7 octobre 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III. Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale dans le cadre de la loi NOTRe

Alain MARIE présente à l'écran le projet de madame la Préfète, qui avait été adressé, quinze jours auparavant, par la voie électronique, aux membres du conseil municipal.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal de Blainville-sur-mer décide, d'une part, de rejeter le projet de madame la Préfète et, d'autre part, de se prononcer, purement et simplement, pour le rattachement de la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande à la communauté de communes du Bocage coutançais.

IV. Étanchéité de la toiture de l'église

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, donne lecture au conseil municipal du devis des travaux de couverture sur l'église, façade nord, établi par l'entreprise EURL LM Couverture, pour la somme de 1 562.70€ TTC. Il propose son adoption.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à cette proposition.

V. Restauration de la structure du porche de l'église

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal de l'état dégradé de la toiture en pierres du porche, qui met l'édifice en danger. Il propose au conseil municipal de prendre les contacts nécessaires en vue d'une réfection.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

VI. Restauration des vitraux de l'église

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, propose au conseil municipal de poursuivre la restauration des vitraux de l'église. Il suggère de recréer le vitrail manquant de la nef et d'en restaurer un autre.

Le conseil municipal le charge de préparer le dossier d'étude.

VII. Signalisation des commerces du bourg

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, sollicite l'avis du conseil municipal sur la question de savoir s'il y a lieu de mettre en place une signalétique pour les commerces du bourg et, si oui, selon quelles modalités. Béatrice RIBES pose la question de l'extension de cette signalétique aux commerçants de la plage.

Le conseil municipal charge Jean-Claude LECONTE de prendre des contacts avec les commerçants intéressés.

VIII. Création et remplacement de points incendie

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal de l'état des poteaux incendie sur l'ensemble de la commune, après inspection avec le concours du capitaine Hervé FLEURY, commandant du centre de secours d'Agon-Coutainville. Il rappelle que trois poteaux doivent être remplacés. Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir mettre au programme 2016 le traitement de l'ensemble de la question des poteaux incendie défectueux ou insuffisants.

Le conseil municipal donne son accord et charge Jean-Claude LECONTE de se rapprocher des entreprises compétentes pour l'établissement de devis.

IX. Avant-projets de cantine, plateau scolaire, salle polyvalente et local technique : premier contact avec le Cabinet VARIANCE

Le maire informe le conseil municipal qu'il a demandé au Cabinet VARIANCE de lancer l'avant-projet d'étude relatif à la cantine, au plateau scolaire, à la salle polyvalente et au local technique, et, en amont, de rencontrer la commission des affaires scolaires pour connaître ses attentes.

CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

Séance du mardi 10 novembre 2015

X. Mise à jour du classement de la voirie communale – année 2015

Le maire indique que le classement de la voirie communale de l'année dernière (délibération du conseil municipal du 10/09/2014) ne prend pas en compte la voirie de la zone conchylicole, qui est intégrée dans le domaine privé communal alors qu'elle est affectée à la circulation générale.

Il précise que la longueur totale de 21 265 ml mentionnée dans la délibération du 10/09/2014 a été diminuée par les services préfectoraux pour s'établir à 19 987 ml, les parkings et les places n'étant pas pris en compte dans le calcul.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'ajouter au tableau de la voirie communale du 29 septembre 2014 la voirie de la zone conchylicole communale, pour 780 ml, ce qui porte le réseau des voies communales de 19 987 ml à 20 767 ml ;
- charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires.

XI. Vente du bâtiment communal 1 rue de l'église

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir prendre une délibération complémentaire à la délibération prise lors de la réunion du 28 août dernier, afin d'inclure dans la vente une bande de terrain de deux mètres de large environ, longeant le bâtiment vendu, à l'Est.

Il précise qu'un nouveau bornage a été effectué et que la parcelle vendue à monsieur et madame Gervais FATOUT est dorénavant cadastrée AP 345, pour une contenance de 498 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte de vendre à monsieur et madame Gervais FATOUT l'immeuble et la parcelle cadastrée AP 345, pour une contenance de 498 m², au prix de 160 000€ nets vendeur ;
- donne tous pouvoirs au maire pour signer l'acte de vente, à recevoir par Maître Hélène ALLIX-GIRARD, notaire à Agon-Coutainville ;
- autorise le maire à payer les frais correspondants à cette nouvelle division de terrain (document d'arpentage, bornage).

XII. Avant-projets de travaux 2016

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, propose une réunion de la commission des travaux, afin de prévoir le budget s'y rapportant pour l'année 2016. La réunion est fixée au lundi 30 novembre.

XIII. Repas des Anciens

Le maire informe le conseil municipal de la tenue du traditionnel repas des Anciens. Avec le concours d'Anne-Marie DAUVIN, après examen des suggestions du restaurant l'AZAC, le menu à 16.80€ a été retenu, sachant que le pain et la pâtisserie sont fournis par la boulangerie PATIN et que s'ajoutent également le coût de la boisson choisie par la mairie.

Le personnel de la cantine sera mobilisé pour assurer le service sur table avec l'aide de Chantal LECONTE, Anne-Marie DAUVIN, Charly SAUSSAYE et Michel BOIVIN.

XIV. Fixation des tarifs de la redevance en eau potable et assainissement pour 2016

Christian GOUX, maire-adjoint, rappelle la nécessité d'actualiser les tarifs de l'assainissement pour l'année 2016.

Le maire soumet au conseil municipal la proposition de la municipalité de ne pas revaloriser le montant des redevances eau potable et assainissement pour 2016. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

XV. Rapport de la commission des affaires maritimes

Danièle LEBARBIER donne lecture du rapport de la commission des affaires maritimes qui s'est tenue le 3 novembre dernier, à la demande des professionnels de la conchyliculture, qui étaient représentés par Louis TEYSSIER et Manuel SAVARY, de la CRC. L'ordre du jour de cette réunion était principalement la récente fermeture, par la mairie, du dépôt à vases dans le polder.

Jean-Claude LECONTE a rappelé que le site de dépôt dans la zone des polders était accessible aux professionnels pour y déposer leurs boues de lavage et les résidus coquillés. L'employé communal ouvrait le site, après demande. Ensuite, celui-ci restait ouvert sans surveillance. Les accès et les dépôts n'étant pas contrôlés, de graves dérives ont été constatées, ce qui a rendu le site dangereux, tant sur le plan humain que sur le risque de pollution du milieu. En conséquence, la municipalité a décidé de fermer définitivement l'accès au site.

Les professionnels ont demandé qu'un autre site soit ouvert, afin d'éviter les dépôts sauvages. Il a été rappelé que tout rejet sur l'estran est interdit, hormis des zones délimitées pour les petites moules.

Un site de dépôt sur le terrain de l'ancienne sablière des Ets LAURENT est actuellement utilisé. Il n'a donné lieu à aucune autorisation administrative. Sans surveillance, il est déjà constaté que des déchets non conchylicoles y sont déposés.

Il est demandé qu'un courrier soit adressé aux professionnels pour les sensibiliser sur les risques de fermeture du site s'ils ne respectent pas les dépôts des seuls déchets autorisés, il leur sera également mentionné qu'ils doivent vider leurs résidus d'une manière à laisser les voies d'accès libres à la circulation.

CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

Séance du mardi 10 novembre 2015

Une réflexion s'engage ensuite pour essayer de trouver une solution pérenne au problème des dépôts des résidus conchyliques. Il faudrait :

- trouver un lieu proche de l'activité, qui pourrait servir aux professionnels des trois communes côtières d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-mer et Gouville-sur-mer et être implanté sur le territoire de l'une d'entre elles ;
 - sécuriser et surveiller l'accès ;
 - étudier la nature du sol afin d'éviter toute pollution ;
 - sensibiliser les professionnels à la gestion et à la valorisation de leurs déchets ;
 - étudier les possibilités d'aides à la création d'un site spécifique aux déchets conchyliques.
- Il est décidé qu'une nouvelle réunion aura lieu début 2016.

XVI. Régularisation des heures supplémentaires payées en 2012

Le maire indique qu'il convient de régulariser, par la présente délibération, le paiement des heures supplémentaires effectuées en 2012 par :

- Denis LAROQUE, agent de salubrité, pour un montant total de 1 392 € ;
- Sylvia LEFRANC, agent d'entretien, pour un montant total de 1 281 € ;
- Gilbert VIVIER, agent de salubrité, pour un montant total de 3 130.25€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- valide à posteriori la décision prise par le maire ;
- confirme que les heures supplémentaires payées en 2012 aux agents susvisés ont été effectivement réalisées dans l'intérêt du service ;
- certifie que la somme totale correspondante de 5 803.25 € mise en paiement en 2012 par le comptable public est justifiée ;
- considère que la commune n'a pas subi de préjudice financier.

XVII. Questions diverses

1. Bureau de vote des élections régionales

Le maire indique qu'il convient de constituer le bureau de vote des élections régionales des 6 et 13 décembre prochains.

Groupe 1 - de 8h à 12h	Groupe 2 - de 12h à 15h	Groupe 3 - de 15h à 18h
Michel BOIVIN	Sonia BAUDOUIN	Christian GOUX
Christian GOUX	Anne-Marie DAUVIN	Jean-Claude LECONTE
Sylvie LAVILLE	Mélanie DAUVIN	Alain MARIE
Patrick LORET (le 13 uniquement)	Valérie FRÉMOND	Valérie RENOUF
Christian MONTCUIT	Jean LETELLIER	Charly SAUSSAYE
Thierry MOURLON	Béatrice RIBES	

2. Travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif des villages de la Héronnerie, du Petit Village, de la Halle et de leurs abords

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à lancer les études en vue du raccordement au réseau d'assainissement collectif des villages de la Héronnerie, du Petit Village, de la Halle et de leurs abords.

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, propose que les cabinets d'études suivants soient consultés pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage : ARTÉLIA, SAFÈGE, SAUNIER et associés, Cabinet BOURGOIS et SARL PRY TECH.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- donne son accord pour la consultation des bureaux d'études susvisés ;
- charge Christian GOUX, maire-adjoint, du suivi de cette affaire.

3. Travaux de réfection de la voirie communale : consultation pour mission de maîtrise d'œuvre

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, indique que la commission MAPA s'est réunie ce jour, à 18h30, afin d'examiner les offres suite à la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre relative les travaux de réfection de la voirie communale à effectuer.

Les offres s'analysent comme suit :

- SARL PRY TECH de Coutances : 4 602.00 € TTC
- SARL TECAM de Granville : 7 668.00 € TTC

La commission propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la SARL PRY TECH.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la SARL PRY TECH.

CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

Séance du mardi 10 novembre 2015

4. Révision et transformation du POS en PLU : transfert à la communauté de communes

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, rappelle au conseil municipal sa délibération du 1er juillet dernier concernant l'élargissement de la compétence « aménagement de l'espace » de la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande comme suit : « schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale, zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ».

A la demande de la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande, considérant que la procédure de révision du POS et sa transformation en PLU n'est pas terminée, que l'enquête publique n'est pas encore effectuée, il propose de transférer à la communauté de communes l'achèvement de la procédure en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 16 voix pour, 1 voix contre (Alain MARIE) et 1 abstention (Raymond ROBIN) ;

- décide de transférer à la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande la procédure de révision et de transformation du POS en PLU actuellement en cours ;
- autorise le maire-adjoint à l'urbanisme à signer tout document et à effectuer toutes formalités nécessaires.

5. Site internet : proposition de refonte, migration et maintenance

Valérie RENOUF présente la proposition suivante de la société avant-action pour la refonte, la migration et la maintenance du site internet communal :

- Migration technique et refonte du site (rafraîchissement de la charte graphique et de l'architecture) : 800 € HT
- Mise à jour par insertion d'éléments transmis par la commune : 1 200€ HT pour 12 mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la proposition de la société avant-action, pour un montant de 2 000 € HT pour une durée d'un an ;
- autorise le maire à signer le devis et à accomplir les formalités correspondantes.

6. Participation de la commune de Saint-Malo-de-la-Lande aux dépenses de la cantine scolaire – année 2014/2015

Le maire présente les comptes annuels concernant la répartition des dépenses de fonctionnement de la cantine pour l'année scolaire 2014/2015 entre les deux communes. Il rappelle que les dépenses de fournitures scolaires sont désormais prises en charge par la communauté de communes. La participation de la commune de Saint-Malo-de-la-Lande s'établit comme suit :

- dépenses : 81 630 €
- recettes : 48 015 € soit un déficit de 33 615 €.

15 243 repas ont été servis dans l'année, dont 3 230 aux enfants domiciliés à Saint-Malo-de-la-Lande. La répartition est la suivante : **33 615 X (3 230/15 243) = 7 123 € représentant la participation de la commune de Saint-Malo-de-la-Lande.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve les comptes ci-dessus,
- charge le maire du recouvrement de la somme due par la commune de Saint-Malo-de-la-Lande pour l'année scolaire 2014/2015, soit 7 123 €.

7. Mise à disposition du personnel communal au camping

Le conseil municipal, considérant le temps passé par les employés communaux pour l'entretien des bâtiments et du terrain de camping municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la prise en charge par le budget du camping de la moitié du salaire et des cotisations correspondantes payés pour monsieur Christophe DUCHEMIN, adjoint technique de 2^{ème} classe en 2015 selon le tableau ci-dessous :

Salaire net mensuel	Cotisations patronales	Cotisations salariales
1 324.85 €	312.94 €	812.42 €
COÛT MENSUEL : 2 450.21 €		

Prise en charge par le budget camping : (2 450.21 X 12) : 2 = 14 701.26 €

- charge le maire d'accomplir les formalités et de signer les documents nécessaires.

8. Parcelles mobilhomes – changement de locataire

Le maire donne lecture de la lettre du 2 octobre dernier par laquelle madame Christiane BRANGÉ indique qu'elle a vendu son mobilhome (parcelle 10C) à sa fille Nadine MARSAULT, domiciliée à Boulogne-Billancourt, et demande le transfert du contrat de location en conséquence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le changement de locataire susvisé à compter du 1^{er} novembre 2015 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

9. Éclairage public : devis CEGELEC pour les prestations à réaliser avant le transfert de la compétence au SDEM 50

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, présente le devis établi par l'entreprise CEGELEC, en accord avec le SDEM 50, pour les travaux mise conformité de 12 des 20 armoires du patrimoine communal. Ces travaux doivent être réalisés avant le transfert de la compétence éclairage public au SDEM 50, devant intervenir à compter du 1er janvier 2016. Le montant du devis s'élève à 3 360€ HT, soit 4 032€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise CEGELEC susvisé et charge le maire-adjoint aux travaux du suivi de cette affaire.

CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

Séance du mardi 10 novembre 2015

10. Proposition de création d'un terrain de tennis au Petit Moulin

Le maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de monsieur Laurent GOLSDCHMIDT, proposant la création d'un terrain de tennis sur terre battue à l'emplacement du lotissement du Petit Moulin.

Il rappelle le statut résidentiel de ce terrain au regard du POS et du lotissement en cours d'aménagement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, rejette cette proposition.

11. Demande de subvention de la MFR d'Urville-Nacqueville

Le maire donne lecture au conseil municipal de la demande de la MFR d'Urville-Nacqueville d'une subvention pour l'année 2016.

Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande, compte-tenu du fait qu'il subventionne prioritairement les MFR de Saint-Sauveur-Lendelin et Coutances.

12. Frais d'hébergement des gendarmes en renfort l'été

Le maire rappelle que les frais d'hébergement des gendarmes en renfort d'été sont répartis entre les trois communes littorales au prorata de la population. Il indique que, pour l'année 2015, la participation de chaque commune s'établit comme suit : Agon-Coutainville : 4 761 €, Gouville-sur-mer : 3 379 € et Blainville-sur-mer : 2 643€.

Le conseil municipal approuve le versement de la somme susvisée.

13. Demande de l'association syndicale « le Petit Moulin »

Le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre par laquelle les membres de l'association syndicale « le Petit Moulin » souhaitent remettre l'ensemble des parties communes du dit lotissement à la commune de Blainville-sur-mer.

Après en avoir débattu, considérant notamment que le lotissement « le Petit Moulin » est en cours de réalisation, le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à la demande susvisée.

14. Travaux de défense contre la mer

Le maire donne lecture d'une lettre de monsieur le sous-préfet de Coutances l'informant que les travaux de défense contre la mer effectués sous la forme de fascines en février-mars 2015 à la plage nord ne sont pas éligibles au FCTVA.

Il fait part au conseil municipal du caractère très discutable de cette décision qu'il regrette profondément.

15. Appel à projets pour le passage du Tour de France 2016

Le maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre du président du conseil départemental portant appel à projets à l'occasion du passage du Tour de France à Blainville-sur-mer en juillet prochain.

Valérie RENOUF, puis Alain MARIE et Thierry MOURLON proposent de travailler à l'élaboration d'un projet d'animation sur Blainville-sur-mer.

16. Aménagements extérieurs des abords de la mairie

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal son constat de plusieurs défauts dans les aménagements extérieurs des abords de la mairie. Il informe le conseil d'une prochaine intervention de l'entreprise VALLOIS pour la refonte de joints sableux et la fixation de pavés. Par ailleurs, de nouveaux parements de murets seront posés et un traitement sélectif du trèfle sera effectué sur le gazon.

17. Projet de moto-cross dans le polder

Le maire informe le conseil municipal d'un projet de moto-cross dans le polder, au lieu-dit la pièce à porte à flot.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne un avis défavorable à ce projet.

18. Circulation sur la RD 244 entre la Chardotterie et le bourg de Saint-Malo-de-la-Lande

Mélanie DAUVIN signale l'extrême dangerosité du déplacement à pied des piétons et, en particulier, des écoliers sur cet axe. Le maire rappelle qu'il a saisi le conseil départemental de cette question depuis plusieurs années et que, sur la partie blainvillaise, la vitesse a été réduite à 70 km/h. Il ajoute qu'il serait possible sur cette partie, la banquette nord. Mais la majeure partie des travaux d'aménagement concerne la commune de Saint-Malo-de-la-Lande qui est en discussion sur le sujet depuis plusieurs années et qui a permis la réglementation à 70 km/h en déplaçant son panneau d'agglomération. Le maire s'engage à relancer la question auprès de madame la conseillère départementale, la route en question étant départementale.

19. Illuminations de Noël

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer au sujet de la durée des illuminations de Noël et propose que celle-ci commence le lundi 14 décembre et s'achève le dimanche 3 janvier.

Le conseil municipal rejette cette proposition par 16 voix contre 1 (Michel BOIVIN) et approuve, par 16 voix contre 1 (Michel BOIVIN), la proposition des adjoints pour que les illuminations soient allumées entre le samedi 5 décembre et le dimanche 3 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.